



Compte rendu

Conseil de quartier Bois L'Evêque

19 novembre 2015

Collège Habitants

Présents : M.Prouvay, Mme Dumesge, M.Valcin, M.Verret, M. Veron,

Excusés : Mme Godement, Mme Radama, Mme Serouart, M.Yatchoua

Collège Elus

Présents : M.Péridon, M.Vigneulle

Absents / Excusés : M.Bourdeau, Mme Makouta, M.Sainsard, M.Sibert

Administration

Présents : Mme Lacombe, Mme Boyer

Secrétaire de Séance : collège habitants.

Le compte rendu du conseil de quartier du 08.10.2015 est validé avec les modifications ci-après :

Entretien du chemin vicinal - Est-ce que la tonte peut être ramassée ? Est-il prévu qu'il y en ait moins à l'avenir (pour aller dans le sens de ce qui est fait dans d'autres endroits de Combs) ?

Deux gyrobroyages ont lieu par an maximum. Sur le chemin rural N°1, il y en a deux sur la partie Nord et un seul sur la partie Sud. Sur les chemins N°7 et N°8, un seul gyrobroyage par an est réalisé.

Pour information, le gyrobroyage n'est jamais ramassé contrairement à la tonte.

L'entretien de ces chemins est assuré par le service voirie de la commune, mais il faut bien avoir conscience que cela reste un chemin. Si une véritable gêne est notée ou si on relève un endroit dangereux, il faut dans ce cas contacter le CTM qui viendra sur place se rendre compte du problème rencontré.

A certains endroits, la végétation peut être trop imposante ou gênante. Le CTM pourra alors constater le problème et un rappel à la loi se fera par la mairie aux habitants concernés, s'il s'agit de végétation provenant du domaine privé. En effet, un arrêté municipal et les articles 671-672 du Code civil imposent le respect et la surveillance de sa propre végétation.

N'oublions pas que cela reste un chemin.

Les prairies fleuries n'ont pas été renouvelées car elles étaient trop coûteuses. De plus, il n'y a pas eu de préconisation de la part du groupe Biodiversité pour leur renouvellement. Il était demandé si une réintroduction de fleurs « disparues » était possible le long de nos chemins, mais pour se faire, il faudrait déjà enlever l'herbe fauchée.

- **Suite à l'annonce de la nomination de monsieur Jules Hoarau au poste de Conseiller Municipal faite à la réunion du conseil de quartier du mois d'octobre, il a été décidé que monsieur Hoarau pour cette session, ne pouvait plus siéger en tant qu'habitant. Il ne pourra également pas siéger en tant qu'élus, le nombre de postes réservés aux élus pour ce conseil de quartier étant déjà atteint.**

Séance questions / réponses

1- Retour sur les points en attente :

❖ Sortie de l'école maternelle :

- Suite au point remonté concernant l'éventuel danger lié aux barrières, la question de la sortie de l'école maternelle a été évoquée en conseil d'école mais les conseils de quartier n'en avaient pas le retour. Lecture du compte rendu du conseil d'école est faite. Le problème reste que l'utilisation de l'entrée principale telle que définie au début ne peut plus se faire car, les parents seraient obligés de passer dans la bibliothèque. La direction de l'école ne semble pas favorable à une modification des usages actuels.

Le collège habitants se laisse la possibilité d'interpeller les parents.

❖ Divers :

- Les trous ont été rebouchés rue du Bois l'Evêque.
- Les haies débordantes vont être taillées par les services municipaux si elles sont sur le domaine public. Si des nuisances sont constatées sur ce même domaine, des choix seront pris à l'avenir pour les éviter. Sur le domaine privé, la mairie demandera que la taille soit faite par les habitants concernés. Il est rappelé que le bon sens doit prédominer même si les terrains sont contigus à des chemins.
- Le panneau sur le chemin vicinal qui avait été dégradé, a été commandé et sera remplacé.
- Pour ce qui est du véhicule situé derrière les jardins de la Marrache, la prise en charge de son enlèvement sera faite par la mairie (véhicule non identifiable). Le dossier est actuellement suivi par la Police Municipale.
- **SIVOM :** Les encombrants dans les copropriétés privées doivent être sortis aux dates de ramassage. Il est bien entendu possible que les copropriétaires fassent appel au SIVOM qui viendra les enlever à une date de leur choix contre une somme forfaitaire (prestation SOS déménagement).
La collectivité ne peut pas se substituer au privé, dans le cas des copropriétés qui ne respectent pas les jours de collecte par exemple.
Pour rappel, le SIVOM a reçu une délégation de la part des communes lui permettant de verbaliser les infractions constatées. Cependant, la mise en œuvre est difficile et ne devrait être opérationnelle qu'en 2016.
L'incivisme doit cesser. Nous pensons tous que les questions vont continuer à se poser et la mairie continuera à les suivre même si, pour le moment, aucune solution n'est réellement identifiée.
- **Stationnement gênant aux abords des écoles :** Des actions sont en cours par la Police Municipale (Beausoleil, Cités Unies par exemple). Toutefois, la Police Municipale doit parfois remplacer les

agents de sécurité des points écoles en cas d'absence, comme ça a été le cas au début de la rentrée scolaire. Depuis les vacances de la Toussaint, les effectifs « points écoles » sont complets.

2- Rétrocession à la mairie – Rue Jacques Chaban-Delmas

- ❖ Pour le moment, la rétrocession du programme Bouygues n'est pas effective. Le dossier est assez difficile.
- ❖ Pour ce qui concerne la voirie (trottoirs, route), le dossier a été déposé récemment à la commune par Bouygues. Quand cet avant-projet pour étude sera validé, la procédure et le circuit administratif prendront au moins un an jusqu'au passage chez le Notaire (il faudra une enquête publique, un avis de l'agglomération,...).
- ❖ Pour les réseaux : c'est l'Agglo qui a la charge du dossier. Celle-ci doit émettre un avis mais pour le moment, ne voulant pas engager de moyens supplémentaires suite aux problèmes techniques constatés (le réseau n'est pas aux normes), elle souhaite s'assurer au préalable que toutes les problématiques auront été vues en amont.
- ❖ Discussion sur la problématique de la rétrocession : certains pensent que c'est un moyen pour des habitants de ne pas assumer leurs responsabilités, mais c'est aussi la possibilité pour eux de bénéficier des services de la mairie comme l'entretien des routes, au même titre que l'ensemble des voies de la commune.
- ❖ Pour le programme ELGEA, situé dans le prolongement du programme Bouygues, il n'y a pour le moment aucun dossier de déposé.

3- Chemin Piétons – Côté Bois l'Evêque

- ❖ Ce chemin, situé entre la rue du Bois l'Evêque et le bois, est en mauvais état sur une partie seulement. Pour le moment, il n'y a pas de travaux prévus. Le refaire nécessiterait de couper les racines des arbres, et le rehausser ne serait pas une solution durable. Le chemin pourrait être stabilisé. Ce point sera étudié en fonction du budget 2016.

4- Rue du Chêne - Trottoirs

- ❖ Afin de pallier à l'étroitesse du trottoir à certains endroits, il a été envisagé de matérialiser quelques places de stationnement. Après la mise en situation par les services techniques de ces places, il a été constaté que les véhicules de type camionnette ne pourraient plus tourner à gauche en venant de la contre-allée.
- ❖ Pour le moment, aucune solution pérenne n'a été trouvée mais d'autres hypothèses sont en réflexion.

5- Avenue de la Marrache

- ❖ 11 réponses ont été reçues (sur 22). 6 étaient pour le maintien des places de stationnement et 5 souhaitaient un stationnement alterné.

- ❖ Il a été décidé de redistribuer un nouveau formulaire et de fixer une date limite au 15.12.2015 pour la réception des réponses.
- ❖ Il est juste rappelé que, quelle que soit la solution finale, les véhicules ne peuvent stationner sur les trottoirs.

6- Divers

- ❖ Le SIVOM nous alerte sur le démarchage de personnes se présentant comme employés du SIVOM pour la vente de calendriers. Le personnel du SIVOM porte un badge justifiant leur affiliation et ont à leur disposition des calendriers avec le logo du SIVOM.
- ❖ Rendez-vous thermiques organisés par l'agglomération : le 10.12.2015 au Point Information Jeunesse entre 19h00 et 20h00.
- ❖ Marché de Noël les 19 et 20.12.2015 derrière La Coupole (attention nouvel emplacement).

7- Question ouverte - Habitants

- ❖ Rue Galilée : Le parking est en très mauvais état (fers à béton commencent à apparaître). Herbe haute le long des immeubles. Les racines d'arbres soulèvent le macadam à certains endroits (square, copropriété). Au niveau du virage du square, des véhicules stationnent entraînant des difficultés de circulation (des PV sont mis régulièrement sans effet notable). Problème de dégradation (voitures et poubelles incendiées).
- ❖ Les habitants réclament la mise en place d'une surveillance vidéo.
- ❖ La mairie ne peut pas répondre immédiatement à ces doléances, les problèmes étant complexes. Elle est toutefois très sensible à cette remontée d'informations. Il est rappelé qu'aucun secteur de la ville n'est oublié, mais il ne faut pas tout confondre. La vie dans la collectivité est globalement agréable même si il peut y avoir parfois des problèmes peut-être plus difficiles à vivre au quotidien. La commune gère les deniers publics et il faut trouver les budgets adéquats pour être en capacité de faire les travaux dans de bonnes conditions. Si elle le pouvait, la commune ferait davantage, mais des arbitrages sont nécessaires.

Priorité à droite rue du Bois l'Evêque : Les habitants demandent si une signalisation pour les rues donnant sur cette « artère » peut être mise en place. Le fait de mettre des panneaux STOP au niveau de ces rues pourrait amener des vitesses excessives de certains usagers dans la rue.

Le maire-adjoint en charge
de l'animation des Conseils de quartier,

Le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Olivier PROUVAY